

Interview de la Ministre Laanan au sujet de la Campagne de téléchargement légal.

Quelles sont les principales difficultés que rencontre actuellement le secteur musical ?

Fadila Laanan : La principale difficulté est la forte baisse des ventes de disques. En Belgique, les ventes de CD ont chuté de 60% en six ans. C'est considérable ! Et l'actuelle crise économique qui réduit le pouvoir d'achat de la population n'arrange rien. Ce recul des ventes met en péril les labels musicaux un peu partout dans le monde, et a fortiori ceux de Wallonie et de Bruxelles qui, compte tenu de leur petite taille et du marché réduit sur lequel ils travaillent, sont menacés de disparition. Il a d'ailleurs déjà causé la fermeture de magasins spécialisés, avec des centaines d'emplois perdus. Ce phénomène est lié essentiellement à la dématérialisation des supports culturels, avec l'essor de l'écoute en ligne, du streaming, et du téléchargement sur Internet. Internet, c'est un formidable outil de diversité culturelle. Et s'il y avait, pour les professionnels de la musique, un transfert des recettes issues des ventes de disques vers les recettes générées sur Internet, le problème ne serait pas aussi grave. Malheureusement, s'il y a bien une révolution des métiers de la musique liée à Internet, les recettes ne suivent pas : selon les estimations qui circulent, un milliard de fichiers musicaux auraient été échangés illégalement en 2008 !

Selon vous, renforcer l'interdiction des téléchargements illégaux sur le modèle de la loi Hadopi en France, représente une bonne solution pour pallier ces difficultés ?

Fadila Laanan : En tant que Ministre de la Culture, je plaide évidemment avec force et vigueur pour que les artistes – tout artiste – soient rémunérés correctement. Mais le système Hadopi n'est pas une solution. Son approche est simpliste : elle pénalise davantage les petits usagers que les réseaux de criminalité organisée ; elle nie tous les aspects liés à l'information, à la sensibilisation, à l'éducation des jeunes ; et, en plus, elle délègue au privé un rôle de police et de justice lié aux sanctions à travers la régulation de l'accès à Internet. Ce n'est pas admissible !

Que proposez-vous alors ?

Fadila Laanan : J'ai la conviction que la question ne peut être réglée dans le cadre d'un État et, a fortiori, d'une Communauté. Une réflexion est en cours au sein de la Commission européenne. Pour moi, les éléments requis pour une solution équilibrée sont de cinq ordres : préserver l'accessibilité de la culture via Internet ; réguler les échanges d'œuvres sur Internet plutôt que simplement autoriser ou interdire ; garantir aux ayants droit la faculté de s'opposer au téléchargement de leurs œuvres sans autorisation ; assurer aux acteurs de la chaîne culturelle une juste rémunération pour l'exploitation de leur travail ; mener une action didactique pour éduquer les utilisateurs d'Internet, surtout les plus jeunes, afin de prévenir le téléchargement illégal. Par contre, que ce soit clair, ceux qui transforment le téléchargement illégal en un véritable commerce illicite, voire en une activité de criminalité organisée, ceux-là doivent évidemment être considérés comme des criminels et être traités comme tels par

les autorités policières et judiciaires. Mais pour ça, des règles existent déjà : il faut les utiliser.

Quelle direction prendra cette campagne en faveur du téléchargement légal ?

Fadila Laanan : La campagne « Clic' avec ta tête » se veut percutante, didactique et informative. Il me semble indispensable que les internautes saisissent les conséquences que peut engendrer le téléchargement illégal. Je veux amener les jeunes et les moins jeunes à s'interroger sur cette question. C'est pourquoi la campagne ne se décline pas uniquement en affiches, en tracts ou en banderoles. Par exemple, je réfléchis avec les Jeunesses musicales à des actions ciblées dans les écoles. Dans ce cadre, il faut que les artistes et les responsables des labels alternatifs soient impliqués et puissent débattre avec leur public.

Cette campagne aura-t-elle un côté moralisateur ?

Fadila Laanan : Absolument pas. La grande majorité des « digitale native », la génération qui a toujours vécu avec Internet, a développé une conception nouvelle de ce qu'est la musique en tant qu'œuvre d'art, délaissant par exemple la notion d'album au profit de titres extraits de ces albums. L'accès dématérialisé et facilité à l'écoute de la musique rend difficile d'imaginer l'importance du travail accompli par les maisons de disques. Comment, dans ce cadre, réaliser le coût important de la production musicale, de la composition des morceaux jusqu'à leur enregistrement définitif, du rôle essentiel d'accompagnement et d'encadrement des artistes ? Plus globalement, se pose la question pour ces internautes de s'interroger sur l'utilité d'acheter ce que l'on peut obtenir gratuitement. Conscientiser les internautes est un acte nécessaire mais je ne considère pas les jeunes comme des pirates.

Concrètement, en-dehors de cette campagne, envisagez-vous d'autres mesures de soutien aux labels indépendants ?

Fadila Laanan : Mon ambition est de soutenir tous les maillons de la chaîne musicale de la Communauté française d'une manière adaptée à son environnement et à ses évolutions. A mon sens, il convient de mieux cibler le soutien à l'enregistrement sonore et à la promotion, de renforcer les aides aux labels indépendants et aux agences artistiques et de reconnaître enfin le métier de manager. Par ailleurs, l'amélioration des réseaux de diffusion des différentes esthétiques musicales comme le renforcement du service de prêt de matériel (sonorisation, éclairage, scènes...) assuré par le Centre de la Communauté française situé à Naninne sont des mesures indispensables auxquelles je suis attachée. Sans négliger évidemment la présence accrue de nos artistes en radio et en télévision, et surtout le soutien au spectacle par la mise en place de manière intensive de résidences encadrées.

Quand ces mesures seront-elles effectives ?

Fadila Laanan : En fait, certaines le sont déjà : elles ont été prises depuis 2004 et sont constamment ajustées si nécessaire. Je constate qu'elles ont déjà donné de très bons résultats et qu'une série d'artistes soutenus ont percé, y compris au niveau international. D'autres mesures entreront en vigueur cette année encore. Certaines font l'objet de discussions avec les professionnels du secteur. J'ai

lancé tout un dispositif depuis 2004 ; je veille à poursuivre l'effort ; et aujourd'hui, c'est un peu comme si je lui donnais un bon coup d'accélérateur à l'approche d'une côte un peu raide.